

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement **RCA07-08-0014-4**, modifiant le règlement RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public, a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 25 juin 2024.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 28 juin 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement